

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Quelles sont les aides à la reprise d'emploi versées par France Travail (anciennement Pôle emploi) ?

Il existe plusieurs aides à la reprise d'emploi versées par France Travail. Vous pouvez en bénéficier sous certaines conditions.

Aide à la mobilité

Dans le cadre d'une recherche ou reprise d'emploi ou d'une entrée en formation, France Travail peut prendre partiellement en charge vos frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Votre reprise d'emploi ou votre entrée en formation doit être située à plus de **60 kilomètres** ou à **2 heures** de trajet aller-retour de votre résidence principale.

Bons de transport et de réservation SNCF

Un bon de transport ou de réservation SNCF peut vous être accordé lorsque vous vous rendez à un entretien d'embauche ou à un concours public situé à plus de **60 kilomètres** aller-retour de votre lieu de résidence.

Aide au permis de conduire B

France Travail peut prendre en charge partiellement ou totalement vos frais d'apprentissage du permis de conduire B.

L'aide est attribuée dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles qui varient en fonction des régions.

Aide à la garde d'enfant

Si vous reprenez un emploi ou entrez en formation, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide à la garde d'enfants. Votre enfant doit avoir moins de **12 ans**.

Chômage : aides à la reprise d'activité

Pour en savoir plus

- France Travail (anciennement Pôle emploi) : foire aux questions – candidat

Source : France Travail

- Aides de retour à l'emploi (Clara)

Source : France Travail

Où s'informer ?

- France Travail (anciennement Pôle emploi)

